

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'INTERIEUR

**Projet de loi portant report des élections prévues le 1^{er}
décembre 2019 et prorogation du mandat des conseillers
départementaux et municipaux.**

EXPOSE DES MOTIFS

La commission politique du dialogue national instituée par Monsieur le Président de la République a décidé, par consensus, du principe du report des élections départementales et municipales prévue le 1^{er} décembre 2019 en application des articles L.232 et L.266 du Code électoral.

Cependant, les participants au dialogue ont convenu de la nécessité d'auditer le fichier et le processus électoral, d'évaluer les élections présidentielles du 24 février 2019, de discuter de l'opportunité de maintenir le parrainage ainsi que la caution pour les prochaines élections locales.

A l'issue de ses travaux la commission proposera une date pour les élections départementales et municipales.

Le présent projet de loi a ainsi pour objet premier de reporter les dites élections et de laisser le soin à un décret de fixer la date des élections, lorsque les acteurs du dialogue trouveront un accord.

En second lieu, il porte la prorogation du mandat des conseillers départementaux et municipaux actuellement en fonction jusqu'à l'installation de leurs successeurs issus des prochaines élections.

Telle est l'économie du présent projet de loi soumis à votre examen.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

.....
Un Peuple-Un But-Une Foi

Loi n° 2019-16
portant report des élections prévues le 1^{er}
décembre 2019 et prorogation du mandat
des conseillers départementaux et
municipaux

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du mardi 19 novembre 2019,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Les élections départementales et municipales prévues le 1^{er}
décembre 2019, sont reportées pour être tenues au plus tard le 28 mars 2021.

La nouvelle date sera fixée par décret.

Article 2. - Les conseillers départementaux et municipaux restent en fonction jusqu'à
l'installation de nouveaux conseillers élus.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

29 novembre 2019

Fait à Dakar, le

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Macky SALL', is written over a horizontal line. The signature is fluid and somewhat abstract, with long, sweeping strokes.

Macky SALL